

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

Dénomination : 2ML

n° de gestion : 1996B00752

n° d'identification : 404 193 757

n° de dépôt : A2011/031353

Date du dépôt : 27/12/2011

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4086054



4086054

2ML
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 000 euros
Siège social : Zone Industrielle "Grange Eglise"
69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
RCS LYON B 404 193 757

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3
DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze, et le trois décembre, au siège social.

Monsieur Jean-Pierre VAUX, demeurant Le Cottage, 356 Hameau Saint Jean 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE,

Associé unique et seul Gérant de la Société 2ML,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 30 septembre 2012.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié comme suit :

" Article 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante. "

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Jean-Pierre VAUX

